



SYNTHÈSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNÉDIC

30 juin 2026

ACTUALITÉS

Prévisions financières de l'Assurance chômage 2026-2028

Le Conseil d'administration a pris connaissance des nouvelles prévisions financières du régime d'assurance chômage pour les années 2026 à 2028.

Ces prévisions confirment la nature contrainte du pilotage financier du régime par les partenaires sociaux : le prélèvement de l'État (4,1 Md€ en 2026, soit 12,05 Md€ au total de 2023 à 2026), auquel s'ajoute le poids persistant des charges d'intérêt liées au refinancement de la dette contractée pendant la crise sanitaire, diminue fortement les recettes du régime et, par conséquent, sa capacité à se désendetter. Les recettes atteindraient **44,3 Md€ en 2026** en intégrant le prélèvement de l'État, puis **49,6 Md€ en 2027** et **51,2 Md€ en 2028** dans l'hypothèse d'une absence de nouveau prélèvement sur ces deux années.

Les dépenses s'établiraient à **46,6 Md€ en 2026**, **47,5 Md€ en 2027** et **47,2 Md€ en 2028**. À noter que les dépenses seraient alourdies d'environ **1 Md€** par les charges d'intérêt, à l'horizon des prévisions en 2028.

Ainsi, le régime d'assurance chômage enregistrerait un solde négatif en **2026 (-2,3 Md€)**. Sans nouveau prélèvement de l'État, le solde redeviendrait positif en **2027 (+2,1 Md€)**, puis en **2028 (+4,0 Md€)**.

La dette du régime atteindrait **61,5 Md€ fin 2026**, avant de refluer à **59,4 Md€ en 2027** et **55,4 Md€ en 2028**.

Cette situation oblige l'Unédic à **recourir à de nouveaux financements sur les marchés**, dans un contexte de taux élevés, afin de faire face à ses échéances de remboursement, notamment dès 2026 celles liées à la dette contractée pendant la crise sanitaire.

Un [communiqué de presse](#) relaie les principales informations à retenir de ces prévisions financières 2026-2028 de juin 2026.

[En savoir plus sur les dernières prévisions financières.](#)

DÉCISIONS

Réaffirmation de la raison d'être et des valeurs

Le Conseil d'administration le 30 juin 2026 a **réaffirmé la raison d'être et les valeurs de l'Unédic**.

Cette démarche vise à rappeler son rôle à travers l'Assurance chômage, dans un contexte de multiples et profondes transformations du marché du travail.

La raison d'être de l'Unédic s'énonce ainsi : *« Pour le compte des salariés et des employeurs, dans le cadre du paritarisme, indemniser, sécuriser les parcours professionnels, accompagner les transitions ».*

Un communiqué de presse reprend les principales informations à retenir de cette raison d'être et de ces valeurs réaffirmées.

Le Conseil d'administration valide la nouvelle raison d'être et les valeurs de l'Unédic.

Feuille de route 2026-2027

Le Conseil d'administration a pris connaissance de l'avancement de la feuille de route 2026-2027, qui structure les travaux de l'Unédic autour de plusieurs chantiers stratégiques.

Les principaux projets en cours ont été détaillés : l'élaboration d'un dossier de synthèse relatif aux enjeux de l'Assurance chômage, les publications destinées à lutter contre les idées reçues, la mise en œuvre d'une démarche événementielle et partenariale, etc.

Le Conseil d'administration approuve l'avancement de la feuille de route 2026-2027 et confirme la mise en œuvre des actions prévues.

Approbation des comptes annuels de l'exercice 2025

Les comptes de l'Unédic pour l'année 2025 ont été présentés aux administrateurs pour approbation.

Dans un contexte marqué par une **conjoncture économique peu porteuse**, croissance modérée, inflation retombée à +0,9 %, hausse du taux de chômage à 7,9 % en fin d'année, ainsi que par l'alourdissement des charges d'intérêt liées au refinancement de la dette contractée pendant la crise sanitaire, le résultat comptable de l'Assurance chômage est légèrement négatif. En 2025, comme en 2024, la situation du régime est donc restée équilibrée, mais contrairement à 2022 et 2023, les ressources du régime sont apparues insuffisantes pour dégager une situation financière excédentaire permettant de réaliser un désendettement significatif.

Au titre des **comptes annuels de l'exercice 2025**, l'Assurance chômage présente une perte de **23 M€**. Cette situation s'explique notamment par la progression des dépenses hors allocations, par le poids des charges financières (près de **0,6 Md€**) et par la non-compensation des exonérations de cotisations d'assurance chômage, appelée également prélèvement de l'État, qui représente **3,35 Md€** en 2025. Ces éléments réduisent significativement les recettes du régime et limitent sa capacité à améliorer son solde.

En l'absence des prélèvements de l'État sur les recettes, **le résultat 2025 de l'Unédic aurait été positif**, permettant de poursuivre la trajectoire de désendettement engagée les années précédentes.

Les comptes 2025 ont été certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes.

Le Conseil d'administration a approuvé les comptes annuels 2025 de l'Unédic.

Stratégie financière 2026-2027

Comme chaque année, le **Conseil d'administration a été sollicité pour voter la stratégie financière de l'Unédic**.

Depuis le début de l'année 2026, l'Unédic a engagé son programme de financement obligataire garanti par l'État (EMTN), conformément à la loi de finances pour 2026 qui autorise une garantie explicite de l'État à hauteur de **10 Md€**.

Trois émissions obligataires ont ainsi été réalisées au premier semestre, pour un montant total de **8 Md€**, dans un contexte marqué par une forte volatilité des marchés financiers liée au conflit au Moyen-Orient et à la remontée de l'inflation et des taux souverains. Cette réalisation confirme la capacité de l'Unédic à mobiliser les marchés financiers dans un environnement particulièrement incertain.

À l'approche de la seconde moitié de l'année, l'enjeu réside désormais dans la couverture du besoin de financement résiduel de 2026 et dans la préparation du financement de l'année 2027. Les prévisions financières actualisées montrent que la réduction de l'encours de dette court terme, objectif fixé lors des précédents conseils d'administration, demeure nécessaire, mais difficile à atteindre au rythme initialement prévu, en raison notamment des prélèvements de l'État et du poids accru des charges d'intérêt liées au refinancement de la « dette Covid ».

Afin de sécuriser les besoins prévisionnels et de **poursuivre l'effort de rééquilibrage de la structure d'endettement**, l'Unédic envisage de **solliciter à nouveau la garantie de l'État pour l'année 2027** pour un montant de **8 Md€** avec l'objectif de ramener progressivement l'encours de dette court terme vers son niveau cible (4 à 5 Md€).

Le Conseil d'administration approuve la stratégie financière 2026-2027 :

- **poursuite des programmes d'émission de dette à court, moyen et long terme**, ainsi que la gestion du coussin de liquidité de l'Unédic ;
- **autorisation d l'Unédic à solliciter une garantie explicite de l'État pour un montant de 8 Md€ pour l'année 2027**, afin de sécuriser les financements.

Allocation d'assurance chômage : pas de revalorisation au 1^{er} juillet 2026

Conformément au règlement général annexé à la **convention du 15 novembre 2024** relative à l'Assurance chômage, ainsi qu'à celle relative à l'indemnisation du chômage à Mayotte, les administrateurs de l'Unédic ont la possibilité de revaloriser tout ou partie des allocations.

Lors **du Conseil d'administration de l'Unédic du 30 juin**, réunissant les organisations représentatives des salariés et des employeurs, aucune majorité n'a pu être réunie pour revaloriser **les allocations chômage au 1er juillet 2026**. Cette décision n'est pas inédite : en 2016 les allocations chômage n'avaient pas été revalorisées. Ainsi, les montants journaliers actuels sont maintenus.

Un communiqué de presse relaie les principales informations à retenir.